

**Assemblée générale**

Distr. générale
6 septembre 2006
Français
Original : anglais

Soixante et unième session

Points 60 et 62 de l'ordre du jour provisoire*

Promotion de la femme**Promotion et protection des droits de l'enfant****Lettre datée du 29 août 2006, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de l'Ouzbékistan
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous transmettre le plan d'action commun du Gouvernement ouzbek et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) visant la mise en œuvre en Ouzbékistan des dispositions de la Convention relative aux droits de l'enfant et de la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer la présente lettre et son annexe comme document de la soixante et unième session de l'Assemblée générale, au titre des points 60 et 62 de l'ordre du jour provisoire.

Le Représentant permanent
de la République d'Ouzbékistan
(*Signé*) Alisher **Vohidov**

* A/61/150.



**Annexe à la lettre datée du 29 août 2006, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de l'Ouzbékistan auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : russe]

**Plan d'action commun du Gouvernement ouzbek
et de l'UNICEF visant la mise en œuvre en Ouzbékistan
des dispositions de la Convention relative aux droits
de l'enfant et de la Convention pour l'élimination
de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes**

Le Gouvernement ouzbek et l'UNICEF ont signé un plan d'action commun relatif au programme de pays pour la période 2005-2009.

Il est prévu dans ce plan d'action que l'UNICEF engage 9 260 000 dollars des États-Unis prélevés sur ses ressources ordinaires et s'efforce de mobiliser par ailleurs 8 560 000 dollars de ressources complémentaires, afin de réaliser en Ouzbékistan, pendant la période 2005-2009, des programmes communs destinés à étoffer les moyens dont le pays dispose au service de ses priorités nationales et de ses obligations concernant la réalisation des droits des enfants, des jeunes et des femmes, et l'instauration d'un environnement protégeant leur vie et propice à leur croissance et à leur épanouissement.

L'exécution du programme de pays ouvrira aux enfants, aux jeunes et aux femmes des 15 districts désignés comme prioritaires (représentant environ 10 % de la population du pays) un meilleur accès à des services de base de bonne qualité – santé, éducation, protection de l'enfance et prévention de l'infection au VIH et du sida. Il est prévu d'étendre ensuite à l'ensemble du pays l'expérience tirée de la réalisation concrète des activités correspondantes.

On compte que les familles et les jeunes de ces districts prioritaires pourront ensuite assumer une plus grande responsabilité en ce qui concerne leur propre bien-être, et demander plus efficacement des prestations de qualité en matière de services de base avec le soutien des autorités locales (mahalla), qui seront dotées de pouvoirs étendus.

Par ailleurs, afin d'aligner plus complètement la législation ouzbèke sur les dispositions de la Convention relative aux droits de l'enfant et de la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, il est prévu d'élaborer des projets de nouvelles lois et de modifier les lois en vigueur.

On pourra ainsi mieux discerner l'importance des obstacles socioéconomiques, politiques, sexuels et culturels qui empêchent de réaliser les droits des mères, des enfants et des jeunes – ce qui permettra ensuite d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et d'obtenir les résultats prévus dans le Plan-cadre des Nations Unies pour le développement (PNUAD), notamment en ce qui concerne l'harmonisation de la législation en vigueur avec les normes et les principes internationalement reconnus de bonne gouvernance.

Il faut noter qu'en 2004, l'Ouzbékistan, grâce à une aide de la Banque asiatique de développement, a élaboré une toute première stratégie d'amélioration

du niveau de vie de la population, qui traduit la conception du développement à long terme du Gouvernement.

Le programme de pays pour la période 2005-2009 complète et soutient ainsi l'action menée par le Gouvernement ouzbek dans la poursuite du développement durable, exposée dans le programme annuel du Président de la République visant l'amélioration du système de protection sociale des groupes de population vulnérables. Le programme de pays apportera un soutien direct aux initiatives du Gouvernement concernant le perfectionnement des enseignants, la santé de la génération montante, l'autonomisation des femmes, des mères et des enfants, la promotion d'un mode de vie sain dans les familles, le développement du rôle des mahalla et la pratique des principes de bienveillance et de compassion.

Il est prévu de développer les capacités nationales de suivi et d'analyse des tendances à l'œuvre dans la société pour consacrer plus précisément les ressources et les moyens dont le Gouvernement dispose aux groupes pauvres et vulnérables, en tenant compte du souci de l'égalité des sexes.

Il est à noter que l'Ouzbékistan et l'UNICEF ont déjà une expérience concrète de l'exécution d'un programme de pays. Mais l'effort avait porté sur la survie de l'enfant, l'information des jeunes sur les modes de vie sains et le risque d'infection à VIH et de sida, la participation des jeunes à la vie de la société, la promotion de « l'école amie des enfants », la réduction des carences en oligo-éléments et du risque d'envoi des enfants en institution, ainsi que sur l'aide à la population des zones défavorisées du point de vue environnemental.

Ce programme antérieur avait aidé aussi à introduire dans l'ensemble du pays la notion internationalement reconnue de « naissance vivante », à gérer des initiatives de maternité sans risques et de prévention de la transmission du VIH/sida de la mère à l'enfant, et à augmenter le pourcentage de nourrissons nourris exclusivement au sein jusqu'à l'âge de 6 mois.

Grâce aux activités réalisées en commun, 13 maternités ont été certifiées « centre ami des enfants », les élèves de plus de 10 000 écoles ont été sensibilisés à l'importance du sel iodé dans la lutte contre les troubles dus à la carence en iode, et près de 80 % des enfants âgés de 6 à 59 mois ont reçu des compléments à la vitamine A. Le taux de couverture vaccinale a été maintenu au-dessus de 95 %, le pays a été certifié « zone exempte de poliomyélite » et les pouvoirs publics se sont engagés à acheter les vaccins voulus pour les campagnes de vaccination planifiées.

Près de 2 500 enfants ont bénéficié d'une éducation préscolaire dans les jardins d'enfant des mahalla, où les méthodes d'éducation et de transmission des connaissances visent le développement du jeune enfant. Le pays a adopté une politique d'éducation pour tous – il y a plus de 80 000 élèves des cinq provinces du pays dans des écoles « amies des enfants », 60 000 élèves des quatre premières années du cycle élémentaire ont amélioré leurs connaissances d'hygiène, et les conditions sanitaires ont été améliorées dans 80 écoles.

Dans l'ensemble du pays ont été ouverts 14 centres amis des jeunes, qui touchent à l'heure actuelle 100 000 jeunes et les informent des comportements nécessaires à leur santé et à leur développement. Plus de 10 000 élèves et 2 000 enseignants connaissent les méthodes de prévention du VIH/sida et pratiquent un mode de vie sain.

Il est à noter en outre, que grâce à un don du Gouvernement japonais, 300 000 habitants de la région de la mer d'Aral ont bénéficié de mesures d'amélioration de la santé maternelle et infantile, de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène. La veille épidémiologique mise en place en 2003 a permis de constater que la pollution de l'eau dans cette région était descendue de 9,5 % à 5,5 %, et que les maladies diarrhéiques chez les enfants avaient diminué d'un tiers.
